



# FLASH INFOS

## Edito du Maire

Mes chers concitoyens,

2023 a été une année importante pour nos services communaux. Après une année de présence, notre nouveau DGS, M. Bruno SPILMONT a réorganisé les services. Il est très disponible, à l'écoute, et les agents l'apprécient à sa juste valeur. M. SPILMONT, à la recherche de toutes les aides et subventions dont la commune peut bénéficier, nous a déjà fait faire de belles économies : Nous avons changé les chaudières des bâtiments communaux. Nous avons également renégocié le marché de copieurs et mis en place des applications facilitant les démarches des parents pour les réservations de repas de cantine et d'autres permettant d'être très vite au courant des informations utiles de la commune.

Coté projets, les plans de notre future salle Jean Stablinski seront présentés lors de la cérémonie des vœux à la population, qui aura lieu le samedi 27 janvier à 11 h 00 dans cette même salle. Après une période de Noël riche en animations, je vous présente mes meilleurs vœux pour l'année 2024.

Votre maire dévoué, **Jean-Noël Broquet**



## *Suivez-nous ...*

Site internet : [www.thunsaintamand.fr](http://www.thunsaintamand.fr)



**Thun-Saint-Amand – Encore mieux demain !**



**Téléchargez l'application  
civox et choisir la ville de  
Thun-Saint-Amand**



## Horaires :

**Ouverture de la mairie,  
du lundi au vendredi  
de 08 h 30 à 12 h 00  
et de 13 h 00 à 17 h 00.**

Téléphone : 03.27.21.66.99.

Mail : [accueil.mairie@thunsaintamand.fr](mailto:accueil.mairie@thunsaintamand.fr)

**Jean-Noël BROQUET, Maire de Thun-Saint-Amand,  
le Conseil Municipal,  
et le Personnel Communal,**

**vous souhaite  
une très bonne année 2024.**

**Meilleurs**



**2024**

## Cérémonie du 11 novembre

Comme tous les 11 novembre, la France célèbre l'Armistice de la Première Guerre Mondiale. L'année 2023 marque le 105<sup>e</sup> anniversaire de l'Armistice signé en 1918 et qui mit fin aux combats de la Première Guerre Mondiale. Afin de célébrer cette date importante, nous avons organisé une commémoration en hommage aux anciens combattants et aux familles des militaires morts pour la France.



## Cérémonie du 05 décembre

Cette journée nationale a été instituée en 2003 en reconnaissance des sacrifices consentis pour la France par les militaires et les supplétifs lors de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie entre 1952 et 1962. Cet hommage a ensuite été étendu aux rapatriés d'Afrique du Nord, aux personnes disparues et aux victimes civiles par la Loi du 23 février 2005.





## Le marché de Noël

Le marché de Noël associatif s'est déroulé le samedi 9 décembre. L'inauguration a eu lieu le vendredi en début de soirée, ce qui a permis de lancer les festivités dans la joie et la bonne humeur. Malgré le temps qui n'était pas en notre faveur, vous étiez nombreux à rendre visite aux associations et artisans installés dans les chalets prêtés par la commune de Saint-Amand-les-Eaux. L'installation a été réalisée par les services techniques et l'association Ethuncelles, pour la deuxième année consécutive. Il est vrai que la présence de chalets et de décorations de Noël rend le marché beaucoup plus chaleureux. Les mascottes de la Pat' Patrouille ainsi que le Père Noël étaient présents pour le plus grand plaisir des petits (et des grands). Une démonstration de country a également été assurée par l'association Wild Texas.



## Goûter du Groupe Scolaire

Comme chaque année, la municipalité a organisé un goûter de Noël juste avant les vacances, pour les enfants du Groupe Scolaire et a également offert à chacun, une coquille et des chocolats.



## La distribution des colis

Le samedi 16 décembre, nous avons procédé à la distribution des colis que la municipalité a offert aux aînés ainsi qu'aux personnes bénéficiaires de l'A.A.H ou d'une pension d'invalidité.

C'est toujours un plaisir de prendre le temps d'échanger et de chérir nos aînés. Pour rappel, les conditions d'octroi des colis sont les suivantes :

- **Colis aînés** : être âgé de 65 et plus au moment de la distribution et être domicilié dans la commune,
- **Colis pour les personnes de moins de 65 ans bénéficiaires de l'A.A.H ou d'une pension d'invalidité** : être bénéficiaire de l'A.A.H ou d'une pension d'invalidité, les colis ne sont pas cumulables, le bénéficiaire se verra remettre le plus avantageux selon sa situation.





Lors du **Conseil Municipal du 18 décembre 2023**, les délibérations ci-dessous ont été adoptées :

N° DELIBERATION	OBJET DE LA DELIBERATION
<b>DEL 057/2023</b>	Adoption du Procès-Verbal de la réunion du 29 septembre 2023.
<b>DEL 058/2023</b>	Informations au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre des pouvoirs délégués à Monsieur le Maire, Articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.
<b>DEL 059/2023</b>	Demande de réfaction suite à la location de la salle des fêtes Jean Stablinski pour le week-end du 07 au 08 octobre 2023.
<b>DEL 060/2023</b>	Tarif d'occupation du domaine public par la friterie – Droit de place 2024.
<b>DEL 061/2023</b>	Tarifs Municipaux 2024.
<b>DEL 062/2023</b>	Décision modificative n°2.
<b>DEL 063/2023</b>	Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2024.
<b>DEL 064/2023</b>	Prime pouvoir d'achat exceptionnelle pour soutenir le pouvoir d'achat des agents.
<b>DEL 065/2023</b>	Recrutement d'animateurs dans le cadre du dispositif Contrat Engagement Educatif (CEE) : accueil de loisirs – Hiver 2024.
<b>DEL 066/2023</b>	Désignation d'un référent déontologue.
<b>DEL 067/2023</b>	Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité des services administratifs.
<b>DEL 068/2023</b>	Rapport annuel d'activités 2022 sur la qualité et le prix des services publics de l'eau potable et de l'assainissement sur le territoire de Thun-Saint-Amand.

## Consultation des délibérations

Vous pouvez consulter les comptes-rendus et les délibérations des réunions du Conseil Municipal via les liens et QR-CODE ci-dessous. Les délibérations reprises ci-dessus sont affichées dans le hall d'entrée de la mairie.

### Comptes-rendus :

<https://thunsaintamand.fr/comptes-rendus-du-conseil/>



### Délibérations :

<https://thunsaintamand.fr/deliberations-du-conseil/>



En raison de l'augmentation des fluides (énergies) et de l'inflation, le Conseil Municipal a été contraint de revoir les tarifs communaux applicables aux différentes prestations.

Ci-dessous, vous trouverez les nouveaux tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2024 repris dans la délibération n° 061/2023 du 18 décembre 2023 :

<b>LOCATION DU COLUMBARIUM</b>		
Durée	Renouvellement	2024
10 ans	4 fois	250,00 €
30 ans	1 fois	500,00 €
50 ans	Non renouvelable	760,00 €

<b>CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE</b>			
Durée	1 à 3 places	4 à 6 places	Renouvellement
30 ans	110,00 €	170,00 €	1 fois
50 ans	180,00 €	220,00 €	Non renouvelable

<b>TRANSPORT DE MATERIEL</b>	
Prestations	Tarifs
1 transport	37,00 €
A partir de 2 transports	74,00 €
Caution	230,00 €
Forfait de nettoyage	63,00 €

<b>LOCATION TENTE DE RECEPTION</b>	
Prestations	Tarifs
Transport, montage et démontage	115,00 €
Caution	520,00 €

<b>REGIE</b>	
Prestations	Tarifs
Restauration scolaire (1 repas)	3,40 €
Garderie (1 heure)	1,70 €
Photocopie (1 recto)	0,40 €

<b>LOCATION DE LA SALLE JEAN STABLINSKI</b>	
<b>Habitants de la commune</b>	
Tarif week-end et jour férié (1)	270,00 €
Tarif journée supplémentaire (2)	60,00 €
Caution	420,00 €
<b>Extérieurs</b>	
Tarif week-end et jour férié (1)	600,00 €
Tarif journée supplémentaire (2)	170,00 €
Caution	420,00 €

<b>LOCATION DE LA SALLE JERRY MIROUX (MAISON DES ASSOCIATIONS)</b>	
<b>Habitants de la commune</b>	
Tarif week-end et jour férié (1)	190,00 €
Tarif journée supplémentaire (2)	50,00 €
Caution	420,00 €
<b>Extérieurs</b>	
Tarif week-end et jour férié (1)	380,00 €
Tarif journée supplémentaire (2)	120,00 €
Caution	420,00 €

<b>FORFAIT NETTOYAGE ET DEGRADATION POUR LES LOCATIONS DES SALLES</b>	
<b>Prestations</b>	<b>Tarifs</b>
Forfait nettoyage (si la salle est restituée en état de saleté inhabituel)	320,00 €
Forfait dégradations	320,00 €

**(1) Tarif week-end : clé donnée le vendredi après-midi et restituée le lundi matin.**

**Tarif jour férié : clé donnée la veille dans l'après-midi et restituée le lendemain de la location.**

**(2) Tarif journée supplémentaire : uniquement sous réserve que la salle ne soit pas occupée par les besoins communaux, à la suite d'un week-end ou d'un jour férié (clé rendue le lendemain de la journée supplémentaire).**

## Le service déchets évolue ! 1 nouveau réflexe : 1 appli au quotidien

Le SIAVED met en place une application nommée « SIAVED infos » ! Cette dernière est 100 % gratuite et téléchargeable sur le Play store et l'Apple store. Vous pouvez la télécharger en flashant ce **QR-CODE** :



**DÉCHÈTERIES ET AMIANTE**

Pour toutes questions concernant nos déchèteries (création d'un pass'déchets, horaires d'ouverture, déchets acceptés, ...) ou pour prendre un rendez-vous pour l'enlèvement de votre amiante.

**SERVICE DÉCHÈTERIE ET AMIANTE**  
**0 800 003 793** Service & appel gratuits  
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h



**COLLECTE ET DEMANDE DE BAC**

Pour toutes questions concernant vos différentes collectes (ordures ménagères, tri sélectif, verre ou déchets verts), ou pour obtenir un rendez-vous pour le ramassage d'encombrants ou encore si votre bac a été détérioré ou volé, le SIAVED assure directement la mise à disposition de nouveaux bacs ou prévoit la réparation des bacs usagés.

**SERVICE COLLECTE**  
**0 800 775 537** Service & appel gratuits  
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

## Numéros verts

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, voici les nouveaux numéros verts à utiliser pour toutes questions concernant les déchèteries et amiante, ainsi que les différentes collectes et demandes de bac.

## Calendrier de collecte

Les calendriers de collectes ont été distribués par les agents du SIAVED en fin d'année, dans toutes les boîtes aux lettres. Vous pouvez toutefois le retrouver sur l'application du SIAVED ou directement le site internet : <https://www.siaved.fr/votre-calendrier-de-collecte>

Vous n'aurez qu'à saisir le nom de la commune et votre adresse.

AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024

# VOTRE SERVICE DÉCHÈTERIE ÉVOLUE !

## NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE\*

7j/7

Lundi de **13h30 à 17h\***,  
du **mardi au jeudi** de **8h30 à 12h** et de **13h30 à 17h\***,  
du **vendredi au samedi** de **8h30 à 17h\*** sans interruption  
le **dimanche** de **8h30 à 12h00**. \*Horaires d'hiver jusqu'au 31 mars 2024

\***Clary** : mardi, jeudi et samedi de 13h30 à 17h00 et dimanche de 8h30 à 12h00.

\***Bermerain** : lundi et vendredi de 13h30 à 17h00,  
mercredi et samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

\***Saint-Amand-les-Eaux** : lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi : de 9h30 à 12h15  
et de 13h30 à 17h00, dimanche de 9h00 à 12h00.

## ACCÈS EN DÉCHÈTERIE

**Rien ne change !** Vous pouvez toujours accéder aux déchèteries de **votre territoire** de la même manière, en respectant les conditions d'accès en vigueur sur place.

## BESOIN D'INFORMATIONS ?

Le **SIAVED** met en place **une application** :

Retrouvez toutes les informations relatives aux déchèteries (horaires actualisés, déchets acceptés, carte interactive, ...)



**Un numéro vert** est également mis en place :

**SERVICE DÉCHÈTERIE**

**0 800 003 793** Service & appel gratuits

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h



# Atelier

## AU PROGRAMME

# Zéro déchet



Vous avez plus de 60 ans et vous résidez sur l'une des communes de la Porte du Hainaut,

Le CLIC- Relais Autonomie de la Porte du Hainaut organise un Atelier « Zéro Déchet » en partenariat avec Effet libellule Brigitte.

*Atelier Gratuit*

*Fabrication d'une crème Hydratante*

**Le Jeudi 15 Février 2024**  
**De 14h00 à 16h00**  
**A la salle Jerry Miroux**  
**50 rue Jean Baptiste Lebas**  
**59158 Thun Saint-Amand**

Places limitées à 10 personnes

Inscription auprès de notre service au :  
**03.27.24.32.46**



Commune de  
Thun-Saint-Amand

## **DECOUVERTE JEUX DE SOCIETE**

**LES MERCREDIS MATIN  
DU 10 JANVIER AU 21 FEVRIER 2024**



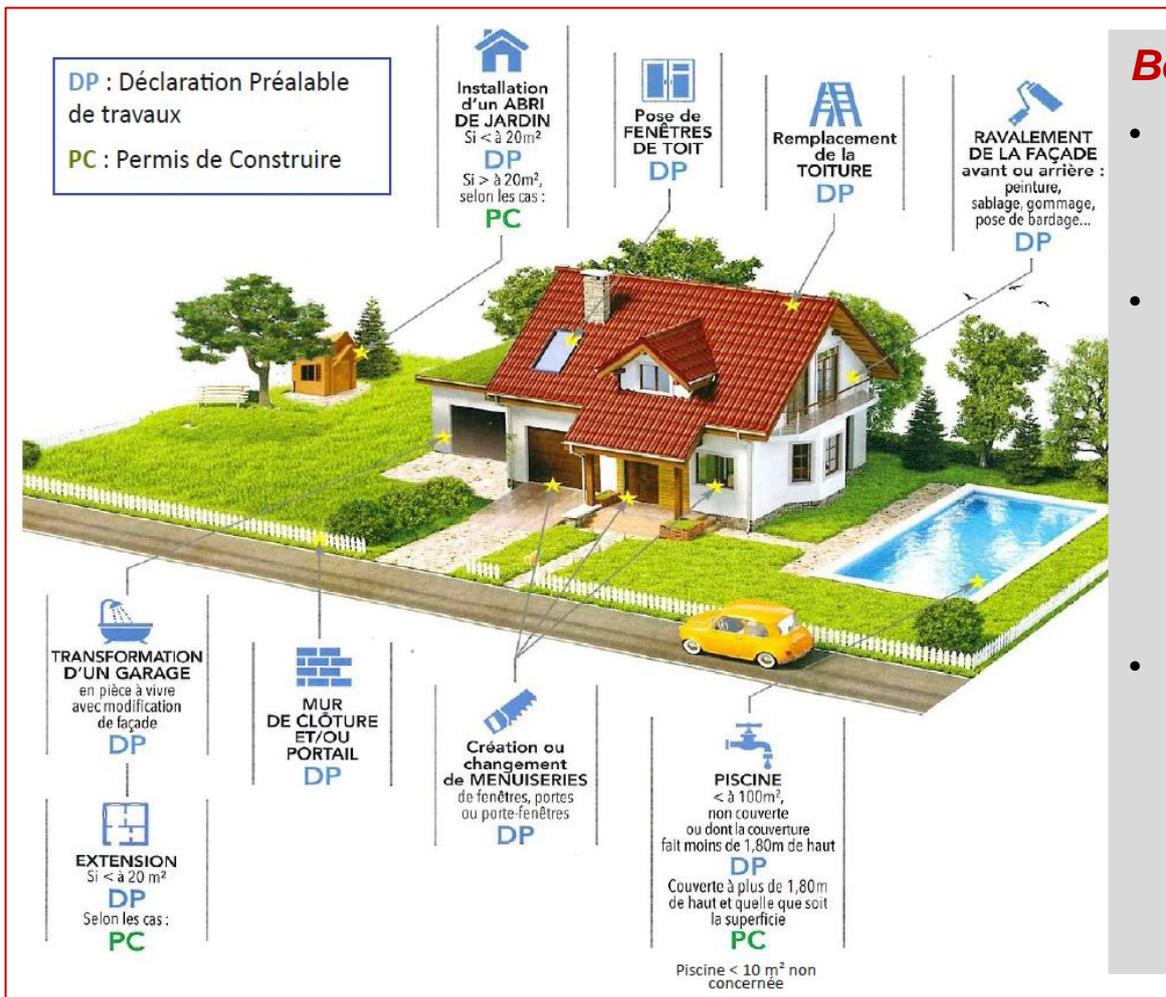
**HORAIRES  
DE 10 H 00 A 11 H 30**

**RENDEZ-VOUS  
AU GROUPE SCOLAIRE**

## **A PARTIR DE 6 ANS**

Contact :  03 27 21 66 99  [accueil.mairie@thunsaintamand.fr](mailto:accueil.mairie@thunsaintamand.fr)

# INFORMATIONS URBANISME



### Bon à savoir

- Toute surface créée inférieure à 5 m<sup>2</sup> n'est pas soumise à déclaration d'urbanisme.
- En cas de travaux sur une construction existante, si la surface créée comprise entre 20 m<sup>2</sup> et 40 m<sup>2</sup> et la surface existante représentent une surface totale supérieure à 150 m<sup>2</sup>, une demande de permis de construire avec recours à l'architecte est obligatoire.
- Si vous réalisez des travaux de construction ou d'extension d'un bâtiment en tant que personne morale, vous devez également réaliser une demande de permis de construire avec recours à l'architecte, peu importe la surface créée.

## Guichet numérique

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, il est possible pour tous les particuliers ou professionnels compétents, de déposer de manière dématérialisée toutes demandes d'autorisations d'urbanisme. Pour cela, vous devez vous rendre sur le site : <https://gnau2.operis.fr/laporteduhainaut/gnau/#>

Le site est également accessible depuis notre site internet, dans l'onglet urbanisme.

Pour vous connecter, vous avez deux possibilités, soit en passant par votre compte « France Connect », soit en vous créant directement un compte directement sur le site.

## PLUi – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Approuvé en date du 18 janvier 2021, le PLUi régit la réglementation d'urbanisme sur tout le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut. Si vous souhaitez entreprendre des travaux, vous pouvez le consulter en mairie ou sur notre site internet, également dans l'onglet urbanisme.

**Pour toute question relative à l'urbanisme, nos services se tiennent à votre disposition.**

# DEMARCHAGE SUR LA COMMUNE



## Campagne de porte-à-porte de la Croix-Rouge Française

Depuis toujours, la CROIX-ROUGE Française s'engage sur tous les fronts de la détresse.

Auxiliaire des pouvoirs publics, elle a pour objectif de venir en aide à toutes les personnes en difficulté. En tant qu'association de proximité, la CROIX-ROUGE Française est implantée localement sur l'ensemble du territoire pour répondre efficacement aux besoins. Ainsi, ce sont plus de 66 000 bénévoles qui s'investissent jour après jour au plus proche de la population française.

Pour pouvoir continuer à agir, l'association a besoin de faire connaître auprès du grand public ses missions, ses besoins et les défis qui restent à relever.

C'est pourquoi, nous avons été informés qu'une campagne de sensibilisation en **porte-à-porte aura lieu sur la commune du 1<sup>er</sup> janvier au 03 février 2024, à raison de 3 jours maximum durant cette période.**

Cette campagne a également pour objectif de trouver de nouveaux donateurs réguliers mais ne fera pas l'objet d'une quête (demande de fonds en espèce ou en chèque). En effet, les personnes qui souhaitent soutenir l'association rempliront un bulletin en ligne, validé par une signature électronique et s'engageront pour un soutien mensuel en prélèvement automatique.

Aucun matériel ne sera installé sur la voie publique. Aucun prospectus ne sera distribué.

L'équipe de la CROIX-ROUGE Française pourra rencontrer les habitants du lundi au samedi, en journée jusqu'à 20 h 00.

Pour votre information, les membres seront clairement identifiables par un badge et des vêtements aux couleurs de l'association.



## Rappel concernant le démarchage

Le démarchage est soumis à déclaration sur la commune (arrêté n° 13/2018). Toute société, entreprise individuelle ou artisanale ou association qui démarché à domicile sur le territoire doit, avant de commencer sa prospection, s'identifier auprès du secrétariat de la mairie. Elle doit fournir, par écrit, le nombre des démarcheurs, leur nom, un extrait K-bis (avec le numéro de SIREN ou SIRET) et la période de démarchage y compris l'appellation des véhicules et l'immatriculation des véhicules éventuellement utilisés.

Le visa de la mairie porté sur cet écrit ne cautionne en rien la légalité de l'objet du démarchage ; il est juste la preuve du passage en mairie. A cette occasion, un registre comprenant toutes ces informations est à la disposition des administrés qui en font la demande.

Lorsqu'une personne se présente à votre domicile, vous pouvez donc lui demander ce document visé par nos services. Si elle ne l'a pas en sa possession, vous pouvez l'inviter à se rendre en mairie pour régulariser sa situation.

Toutefois, la personne doit systématiquement vous communiquer son identité, ainsi que l'identité de l'entreprise. Si vous avez un doute, ne la laissez pas entrer chez vous. En cas de comportement suspect, contactez immédiatement le 17, et n'hésitez pas à nous avertir pour que l'on puisse également prévenir la population.

